

Hygiène et salubrité

Public concerné

Toute personne souhaitant mettant en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel

Prérequis

Aucun prérequis

Durée formation

3 jours (21H)

Lieux

Intra-établissement

Inter-établissement : Colmar
Nous consulter pour nos autres sites de formation

Tarifs

Intra-établissement :
1 160 à 1 400€ / jour pour un groupe selon le lieu de formation

Inter-établissement :
220€ / participant (repas en sus 8,50€ /participant)

Délais d'accès

Variable et inférieur à 2 mois

Modalités d'accès

Signature de la convention de formation

Intervenants

Professionnels en hygiène et professionnels dans les techniques de tatouage et de perçage corporel

Contact

03 89 21 22 55
institut-formation.continue
@diaconat-mulhouse.fr

Référent handicap
03 89 21 22 50

Objectifs

- Répondre aux obligations réglementaires de l'arrêté du 5 mars 2024 concernant la formation des personnes pratiquant le tatouage, le perçage et le maquillage permanent
- Connaître les règles d'asepsie et d'hygiène
- Appréhender les risques infectieux et allergique

Contenu

- Présentation de la formation, des participants et de leurs expériences
- Unité 1 : Rappel des réglementations
- Unité 2 : Anatomie-Physiologie de la peau
- Unité 3 : Règles d'hygiène
- Unité 4 : Risques allergiques et infectieux
- Unité 6 : Protection du travailleur
- Unité 7 : Gestion des déchets - Elimination des déchets
- Unité 5 : Stérilisation et désinfection
- Unité 8 : Les espaces de travail
- Unité 9 : Procédures d'asepsie

Méthodes pédagogiques

- Mise en situation pratique
- Apports théorique

Modalités d'évaluation

Quiz de connaissances avant et après formation, évaluation de la satisfaction des participants et bilan oral